

# Rapport EXERCICE 2022 d'orientation budgétaire

Dossier de présentation



SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
D'ÉNERGIE  
D'INDRE-ET-LOIRE



territoire  
d'énergie  
INDRE-ET-LOIRE

## Glossaire des abréviations

- **AOD**      **Autorité Organisatrice de Distribution**
- **AP/CP**    **Autorisation de Programme / Crédit de Paiement**
- **BP**        **Budget Primitif**
- **BS**        **Budget Supplémentaire**
- **CGCT**    **Code Général des Collectivités Territoriales**
- **CNAS**    **Comité National d'Action Sociale**
- **ETP**      **Equivalent Temps Plein**
- **FACé**     **Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification**
- **FCTVA**   **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**
- **FdC**      **Fonds de Concours**
- **FNCCR**   **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies**
- **IRVE**     **Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques**
- **RH**       **Ressources Humaines**
- **PCRS**    **Plan de Corps de Rue Simplifié**
- **SIG**      **Système d'Information Géographique**
- **TCCFE**   **Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité**
- **TECVL**   **Territoire d'Energie - Centre Val de Loire**

## Introduction

Selon le texte, inséré à l'article L. 2312-2 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'article D. 2312-3 du CGCT précise que cette présentation doit comporter une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'est toujours attaché à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétences tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cette année encore, nous vous proposons une présentation prospective de nos finances dans la continuité de l'analyse présentée en 2020, des impacts financiers des investissements importants réalisés par le SIEIL depuis 2015 en faveur de ses adhérents et des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès 2020 pour assurer l'équilibre financier des compétences du SIEIL.

Ces efforts complémentaires ont représenté 4 millions d'euros de 2015 à 2018 et ont permis de réaliser dans nos territoires des investissements structurants (renforcement des réseaux en électricité, sécurisation, modernisation de l'éclairage public, schéma départemental de déploiement des IRVE...) qui, ajoutés au groupement d'achat d'énergies, permettent aux collectivités de réaliser des économies réelles directes ou de gagner en qualité de vie.

Nous devons en 2022 maintenir l'équilibre budgétaire du SIEIL tout en préservant notre capacité d'investissement pour nos collectivités par le biais d'un endettement raisonné, signe d'une gestion efficiente de nos ressources.

La reprise d'activité après le premier confinement a permis de maintenir les engagements prévus dans les dossiers de programmes de travaux dès 2020 et en 2021 vous avez été nombreux à faire des demandes de travaux au SIEIL. Les services se sont engagés pleinement à vos côtés et oeuvrent pour satisfaire au mieux vos besoins sur vos territoires. Cependant, le SIEIL doit lui aussi gérer au plus près son budget afin de pouvoir, dans la durée, satisfaire les demandes de tous. L'anticipation reste le maître-mot de l'ensemble des demandes pour permettre un usage adapté de nos programmes de travaux en lien avec les besoins de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Rapport d'orientations budgétaires au service de nos territoires.

**Le Président du SIEIL – Jean-Luc DUPONT**

**ET SES VICE-PRÉSIDENTS :**

Lionel AUDIGER (Electricité-Travaux), Francis BAISSON (Technologies de l'information), Philippe BEHAEGEL (Transition énergétique), Fabrice BOIGARD (1er Vice-Président - Finances), Jean-Luc CADIOU (Eclairage public), Sébastien CLEMENT (Electricité- Concession), Patrick MICHAUD (Electricité-Concession), Vincent MORETTE (Gaz), Jacqueline MOUSSET (Electricité-Travaux), Laurent RAYMOND (Commande publique et mutualisation des achats), Wilfried SCHWARTZ (Métropole), Antoine TRYSTRAM (Territoires intelligents).

1



# Rappel des axes retenus en 2020



En 2020, au début de leur mandat, les élus du SIEIL ont pris des décisions permettant de limiter le niveau d'encours de dette

simulé (à horizon 2032) et de maintenir une capacité de désendettement correcte au regard des établissements bancaires :

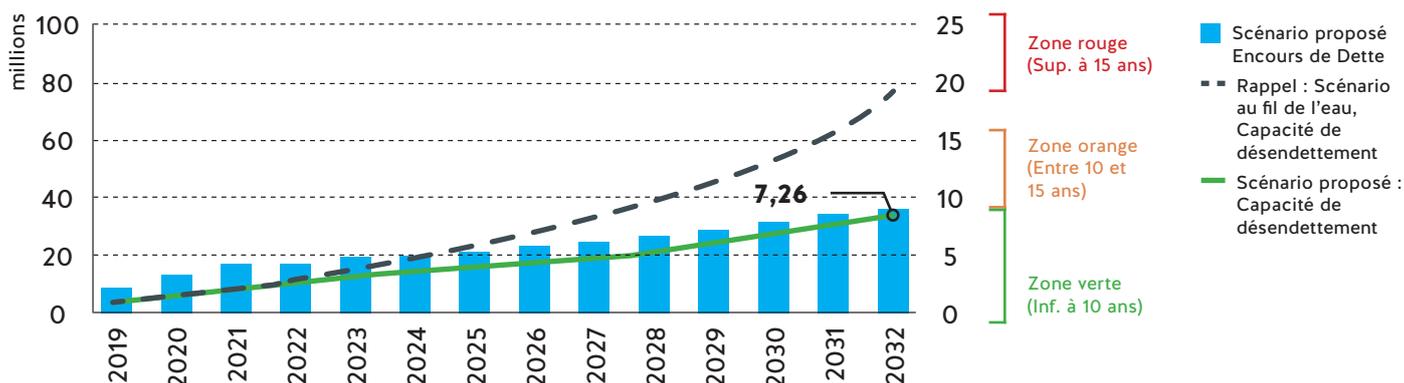
ÉLECTRICITÉ		
TRAVAUX	FONDS DE CONCOURS	PARTICIPATIONS COLLECTIVITÉS
Diminution progressive (sur 4 ans) de l'enveloppe allouée aux travaux d'Electricité pour revenir à un programme de 16 M€ par an	Maintien de l'enveloppe des fonds de concours pour le réseau de télécommunication et déplacements d'ouvrages à 250 000 € par an	Retour à un taux de participation de 30 % en particulier pour les participations relatives aux dissimulations
ÉCLAIRAGE PUBLIC		
TRAVAUX	FONDS DE CONCOURS	PARTICIPATIONS COLLECTIVITÉS
Stabilisation de l'enveloppe allouée aux travaux d'Eclairage Public à 3,9 M€	Suppression des fonds de concours à partir de 2021	Évolution des taux de participation des collectivités : de 40% à 50 % pour les travaux de dissimulation et de renouvellement de 60 % à 70 % pour les travaux d'extension
AUTRES PROGRAMMES		
TRAVAUX	FONDS DE CONCOURS	PARTICIPATIONS COLLECTIVITÉS
-	Maintien d'une enveloppe de 350 000 € en faveur de la transition énergétique jusqu'en 2022	-
-	Maintien du programme pour financer l'acquisition des véhicules électriques par les collectivités membres du SIEIL (40 000 €)	-

### Capacité de désendettement :

Nombre d'années théorique nécessaire si l'épargne nette du SIEIL était entièrement dédiée à rembourser la totalité du capital de la dette (plutôt que de financer le besoin de financement des investissements du SIEIL).

### Impact des décisions sur l'évolution de la dette :

Evolution Dette - Impact des décisions prises en 2020



# 2

## **Prospective financière et propositions d'orientations budgétaires**

## Contexte économique national :

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire qui a vu les indicateurs économiques plonger au plan mondial, 2021 s'inscrit dans une forte reprise de l'activité. Celle-ci devrait rester soutenue en 2022 malgré l'instauration du passe sanitaire et la sortie des mesures d'accompagnement des entreprises, sous réserve d'une poursuite de l'amélioration de la situation sanitaire. Ainsi, au stade du Projet de Loi de finances pour 2022, la croissance du PIB en France est estimée à +4%.

Les principales difficultés devraient porter sur l'approvisionnement en matières premières, notamment le gaz et l'électricité, et la disponibilité de main d'oeuvre. La conséquence en est la reprise de l'inflation, estimée à +1,5% en 2022. Concernant les taux financiers, ils devraient rester bas à moyen terme.

La trajectoire d'évolution des dépenses publiques (hors dépenses d'urgence) devrait être contenue en dessous du niveau de l'inflation de manière durable afin de permettre le respect des engagements européens, suspendus jusqu'à fin 2022 [pour mémoire : déficit public < 3% PIB et dette publique < 60% PIB].

Pour 2022, ces dépenses devraient progresser de +0,8%.

### > Objectifs du SIEIL pour l'année 2022 et les années suivantes :

Dans la continuité des orientations retenues en début de mandat en 2020 et confirmées lors des orientations budgétaires de 2021, il vous est proposé pour 2022 de poursuivre le travail pour :

- > maintenir la capacité de financement des programmes du SIEIL sur le long terme,
- > réduire le déficit de chaque compétence avec une vision prospective,
- > établir une stratégie d'endettement,
- > permettre au SIEIL de s'engager sereinement dans des projets innovants.

Par ailleurs, l'engagement pris en 2021 de soutien à l'économie locale en réponse à la situation économique découlant de la crise sanitaire continuera en 2022 avec le report des crédits dédiés non encore engagés (pour mémoire : 1,5 M€ votés en 2021).

Parmi les projets structurants pour 2022 et les années suivantes :

- > programme de retrofit des installations de recharge des véhicules électriques existantes et implantation de nouvelles bornes (1,4 M€),
- > programme de réduction des pollutions lumineuses (1,5 M€ sur 3 ans),
- > projets hydrogène (500 000 €),
- > projets GNV (500 000 €),
- > programme « Territoires Intelligents » (300 000 €),
- > projet Vinogrid (120 000 €).

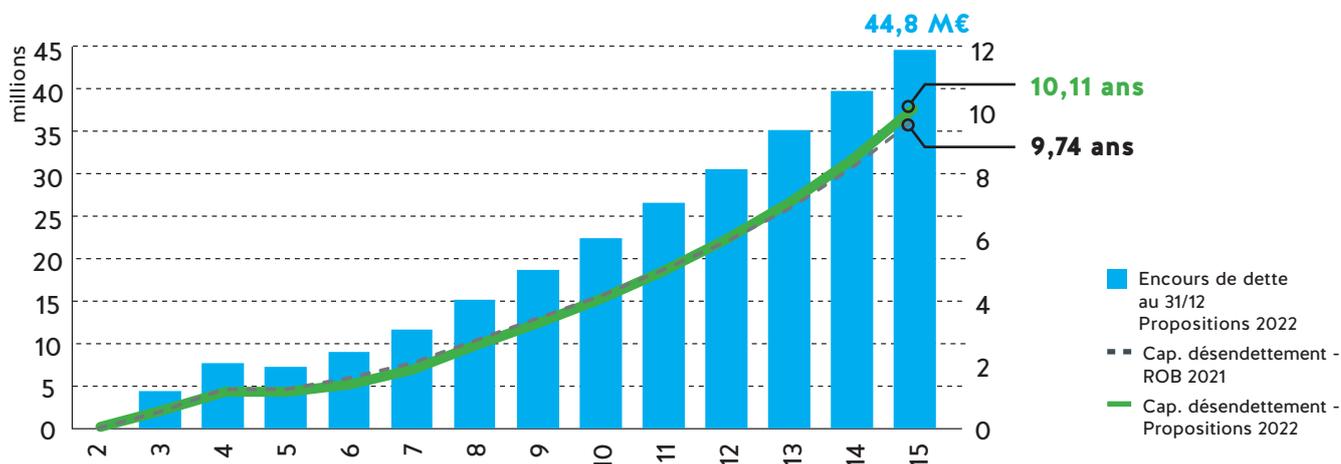
## Actualisation de la prospective - Intégration des propositions pour 2022

ÉLECTRICITÉ			
	TRAVAUX	FONDS DE CONCOURS	PARTICIPATIONS COLLECTIVITÉS
ORIENTATIONS 2020 POUR L'EXERCICE 2022	17 000 000 €	Fonds de concours pour le réseau de télécommunication et déplacements d'ouvrages : 250 000 €	Retour à un taux de participation de 30 % en particulier pour les participations relatives aux dissimulations.
PROPOSITIONS 2022	17 000 000 €	250 000 €	30%
ÉCLAIRAGE PUBLIC			
	TRAVAUX	FONDS DE CONCOURS	PARTICIPATIONS COLLECTIVITÉS
ORIENTATIONS 2020 POUR L'EXERCICE 2022	3 900 000 €	Suppression des fonds de concours à partir de 2021	Evolution des taux de participation des collectivités : de 40% à 50 % pour les travaux de dissimulation et de renouvellement, de 60 % à 70 % pour les travaux d'extension"
PROPOSITIONS 2022	4 400 000 €	0 €	50% pour la travaux de dissimulation et renouvellement 70% pour les travaux d'extension
	+ 500 000 €		
AUTRES PROGRAMMES			
	TRAVAUX	FONDS DE CONCOURS	PARTICIPATIONS COLLECTIVITÉS
ORIENTATIONS 2020 POUR L'EXERCICE 2022	-	Maintien d'une enveloppe de 350 000 € en faveur de la transition énergétique jusqu'en 2022	-
	-	Maintien du programme pour financer l'acquisition des véhicules électriques par les collectivités membres du SIEIL (40 000 €)	-
PROPOSITIONS 2022	-	Transition énergétique : 350 000 € Acquisition véhicules électriques : 40 000 €	-

## Estimation du besoin de financement et encours de dette à l'horizon 2032

Mise à jour de la prospective - Impact des propositions 2022 sur l'endettement du SIEIL :

### Évolution de la dette - Propositions 2022



Pour maintenir un niveau d'investissement et participer au soutien économique en tant qu'acteur public du territoire, le SIEIL doit désormais avoir recours à l'emprunt.

À l'issue du ROB 2021, l'encours de dette du SIEIL à l'horizon 2032 était estimé à 43,7 M€, soit une capacité de désendettement de 9,74 années.

Après actualisation de la prospective, en intégrant les propositions pour 2022, l'encours de dette à horizon 2032

serait de 44,8 M€ et la capacité de désendettement de 10,11 ans, soit à la limite de la « zone verte » qui correspond à une situation saine en termes d'endettement (capacité de désendettement inférieure ou égale à 10 ans).

Pour mémoire, fin 2019, le SIEIL a signé 3 contrats bancaires à taux fixe sur 20 ans pour un volume financier total de 8 M€. Ces 3 emprunts ont été totalement mobilisés au 1<sup>er</sup> mars 2021.

### Besoin de financement par compétence et emprunt d'équilibre

Chaque compétence exercée par le SIEIL aujourd'hui n'est pas équilibrée. La TCCFE nette perçue par le SIEIL, qui est non affectée à une compétence, ne permet pas de couvrir le besoin de financement du SIEIL.

EN k €	2021 (Prév. *)	2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 643	5 896
ELECTRICITÉ	6 073	6 115
ÉCLAIRAGE PUBLIC	3 329	2 708
GAZ	178	357
SIG	104	186
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	-776	2 444
PROJETS INNOVANTS	439	1 420
<b>BESOIN DE FINANCEMENT hors TCCFE</b>	<b>10 990</b>	<b>19 126</b>
<b>TCCFE nette</b>	<b>8 360</b>	<b>8 800</b>
<b>Emprunts mobilisés en 2021</b>	<b>3 500</b>	<b>0</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-870</b>	<b>10 326</b>
<b>Niveau d'endettement estimé au 31/12/2022</b>	<b>13 826</b>	

\* L'année 2021 n'étant pas terminée, les besoins de financements sont prévisionnels

# 3

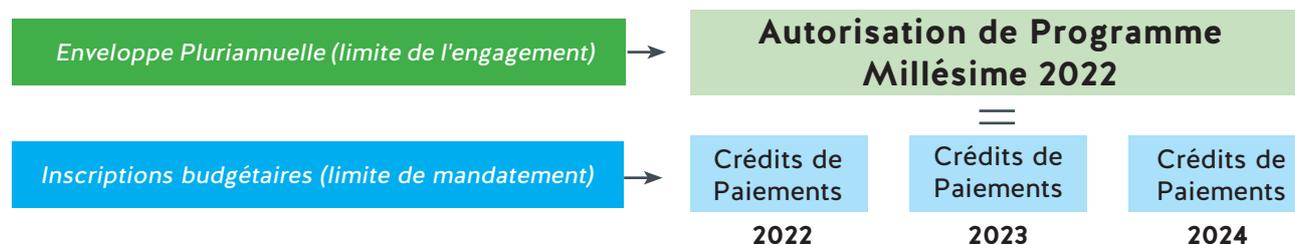
## Autorisations de programme du SIEIL

## Respect de la sincérité budgétaire et diminution des restes à réaliser grâce aux Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : mise en œuvre d'un Règlement Budgétaire et Financier du SIEIL et de la gestion en AP/CP des projets et programmes d'intervention.

**Principe :** Engagement d'une enveloppe dès la 1<sup>ère</sup> année et répartition de son exécution sur plusieurs années.

**Avantage :** Ne pas inscrire au budget un emprunt d'équilibre et donc, respecter le principe de sincérité budgétaire.



## 2 types d'Autorisations de Programmes existent au SIEIL :

### 1) Les Autorisations de Programme de Projet

... finançant un programme individualisé en une seule opération.

Libellé AP	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
<b>FONDS DE CONCOURS - METHYCENTRE</b>	1 050 000	-	600 000	<b>50 000</b>	-	400 000

### 2) Les Autorisations de Programme d'Intervention

... finançant un programme regroupant un ensemble cohérent d'opérations dans un domaine d'intervention spécifique.

Sont concernés par la gestion en AP/CP - en dépenses et en recettes :

#### ÉLECTRICITÉ (incluant le réseau de Télécommunication) :

- Travaux sur les réseaux (depuis 2016)
- Fonds de concours (depuis 2016)

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC :

- Travaux sur les réseaux (depuis 2016)
- Fonds de concours (de 2016 à 2020)

## Autorisations de programme ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020	Autorisation de Programme 2021	Autorisation de Programme 2022	Evol° 2022/2021	Evol° 2022/2016	Crédits de Paiement du Budget 2022
19 779 611	21 276 900	19 774 850	20 048 000	19 777 000	19 000 000	17 000 000	-10,5%	-14,1%	Inscriptions budgétaires 20 003 000
Engagement sur les programmes / Mandatement sur 3 années (4 années au cas par cas) Révision à chaque étape budgétaire									
8 173 246	8 749 852	8 493 292	9 184 000	9 650 000	8 787 000	7 797 000	-11,3%	-4,6%	11 853 000
11 606 365	12 527 048	11 281 558	10 864 000	10 127 000	10 213 000	9 203 000	-9,9%	-20,7%	8 150 000
Reste à charge du SIEIL									

En 2021, contrairement à ce qui était prévu dans la prospective financière, le SIEIL a décidé de ne pas baisser le volume des travaux sur les réseaux d'électricité afin de participer aux efforts de sortie de la crise sanitaire. Les programmes de sécurisation des fils nus et fils nus de faible section ont été augmentés conformément

à un accord de fonds exceptionnel du FACé.

En 2022, le SIEIL retrouve la ligne directrice inscrite dans la prospective qui fixe un volume de travaux millésimés 2022 de 17 M€.

## ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS

DÉPENSES									
Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020	Autorisation de Programme 2021	Autorisation de Programme 2022	Evol° 2022/2021	Evol° 2022/2016	Crédits de Paiement du Budget 2022
196 100	350 000	260 000	250 000	250 000	250 000	250 000	0,0%	27,5%	Inscriptions budgétaires 280 000
Engagement sur les programmes / Mandatement sur 3 années (4 années au cas par cas) Révision à chaque étape budgétaire									
-	1 739	2 070	-	-	-	-	n.s	n.s	-
196 100	348 261	257 930	250 000	250 000	250 000	250 000	n.s	n.s	280 000
Reste à charge du SIEIL									

Les fonds de concours versés par le SIEIL pour la compétence électricité concernent principalement l'aide apportée aux collectivités dans le cadre des travaux réalisés sur les réseaux

de télécommunication, et également pour les déplacements d'ouvrage par Enedis. Pour 2022, il est proposé de reconduire le montant alloué depuis 2019, soit 250 000 €.

## Autorisations de programme ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

DÉPENSES									
Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020	Autorisation de Programme 2021	Autorisation de Programme 2022	Evol° 2022/2021	Evol° 2022/2016	Crédits de Paiement du Budget 2022
Engagement sur les programmes / Mandatement sur 3 années (4 années au cas par cas) Révision à chaque étape budgétaire									
4 093 351	4 291 459	5 400 000	4 600 000	3 920 000	3 900 000	4 400 000	12,8%	7,5%	Inscriptions budgétaires 4 281 000
793 112	1 389 375	1 671 000	1 572 400	1 459 000	1 421 000	1 421 000	0,0%	79,2%	1 167 000
3 300 239	2 902 084	3 729 000	3 027 600	2 461 000	2 479 000	2 979 000	20,2%	-9,7%	3 114 000
Reste à charge du SIEIL									

Le nombre d'adhésions à la compétence Éclairage public a fortement augmenté depuis la création de cette compétence au SIEIL. En 2021, 189 communes et 4 intercommunalités sont adhérentes. Les décisions prises lors de la présentation des orientations budgétaires de 2020 avaient pour objectif de réduire le besoin de financement propre à cette compétence, tout en préservant une qualité de service pour nos collectivités adhérentes.

Ainsi, il est proposé pour 2022 de maintenir les taux de participations votés l'année dernière et de conserver l'enveloppe annuelle de 3,9 millions d'euros pour les travaux réalisés au titre de cette compétence. Toutefois, à titre exceptionnel, pour répondre à l'arrêté du 27/12/2018 sur la prévention, la réduction, la limitation des nuisances lumineuses à l'horizon 2025, il est prévu d'ouvrir une enveloppe supplémentaire dédiée de 1,5 M€ répartie sur 3 ans (crédits de paiement de 2022 à 2024 : soit 500 000 € / an).

## ÉCLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS

DÉPENSES									
Autorisation de Programme 2016	Autorisation de Programme 2017	Autorisation de Programme 2018	Autorisation de Programme 2019	Autorisation de Programme 2020	Autorisation de Programme 2021	Autorisation de Programme 2022	Evol° 2022/2021	Evol° 2022/2016	Crédits de Paiement du Budget 2022
Engagement du SIEIL sur les programmes (mandatement sur 3 voire 4 années) révisés à chaque étape budgétaire									
675 791	785 970	794 711	478 500	340 000	-	-	ns	-100,0%	Inscriptions budgétaires 318 205
DÉPENSES									

Conformément à la décision prise au Rapport d'Orientation Budgétaire de l'année dernière, aucune enveloppe ne sera inscrite au budget de 2022 pour les fonds de concours versés par le SIEIL pour les collectivités non adhérentes à la compétence Éclairage public.

Les crédits de paiement inscrits en 2022 concernent les soldes des fonds de concours 2019 et 2020.

# 4

## Présentation des orientations budgétaires pour 2022

## Présentation et rappel des règles budgétaires

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2312-1, L. 2313-1 et L.5211-36), le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit organiser un débat sur les orientations budgétaires générales du budget, ainsi que sur les engagements financiers pluriannuels.

Il est proposé une présentation par compétence / missions, avec une ventilation analytique des charges de personnel et de certaines recettes (Redevance R2 Enedis, FCTVA).

Les propositions pour le budget de 2022 sont comparées au budget de 2021, comprenant les montants votés au budget primitif (voté en février 2021), au budget supplémentaire (voté en juin 2021) et à la décision modificative (dont le projet vous est proposé en Comité syndical, le même jour que le rapport d'orientation budgétaire pour 2022).

*Ainsi, certaines lignes de crédits sont supprimées en 2021 et réinscrites sur l'exercice 2022.*

Pour chaque compétence / mission, seront présentées :

- les orientations stratégiques (intégrant les Crédits de Paiement précédemment détaillés dans la partie AP/CP),
- les crédits qui seront ultérieurement proposés au vote du Budget 2022, avec un rappel des crédits votés aux Budget Primitif, Budget Supplémentaire et Décision Modificative n°1 de 2021, et l'évolution d'une année sur l'autre.

Enfin, une synthèse de chacune de ces compétences pour le budget 2022, permettant de déterminer l'équilibre budgétaire et le besoin de financement, conclura la présentation de ces orientations budgétaires.

Le projet de Budget Principal du SIEIL et le projet de Budget Annexe PCRS sont présentés séparément et de manière synthétique en fin de document.

Les budgets du SIEIL pour 2022 seront proposés au vote du Comité syndical de février prochain.

### Légende pour les tableaux suivants :



 Montants détaillés dans les AP/CP

 Montants détaillés dans les ventilations analytiques / charges de personnel

# Ressources humaines

NB : Les effectifs et les charges de personnel sont présentés avec une ventilation analytique du secrétariat et des assistantes techniques, du service de contrôle des concessions et de la TCCFE.

## Évolution des effectifs prévisionnels

Présentation analytique pour chaque compétence - de 2021 à 2022

Évalués en Equivalent Temps Plein (ETP)

	ETP au 31/12/2021	ETP au 31/12/2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	16,20	15,20
ÉLECTRICITÉ	14,63	14,63
ÉCLAIRAGE PUBLIC	6,65	6,65
GAZ	0,96	0,96
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	1,70	1,70
PCRS	3,00	3,00
SIG	2,06	2,06
<b>TOTAL ETP</b>	<b>45,20</b>	<b>44,20</b>
<b>+ Apprentis (contrats de 2 ans)</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>

## Ventilation analytique des Charges de personnel

		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Dépenses	1 137 199	1 011 000
	Recettes mutualisation	-46 000	-38 000
	<b>Solde net</b>	<b>1 091 199</b>	<b>973 000</b>
ÉLECTRICITÉ		763 900	775 000
ÉCLAIRAGE PUBLIC		341 138	346 000
GAZ		50 116	51 000
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Dépenses	72 197	73 000
	Recettes mutualisation	-66 000	-66 000
	<b>Solde net</b>	<b>6 197</b>	<b>7 000</b>
PCRS		156 000	156 000
SIG		104 450	106 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 513 000</b>	<b>2 414 000</b>

Il est proposé pour 2022 de faire évoluer les charges de personnel de 1,5 %, pour prendre en compte le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité), ainsi que les recrutements d'agents au sein des services Électricité et Éclairage public pour remplacer courant 2022 les départs ayant eu lieu fin 2021.

Deux postes créés en 2021 pour faire le tuilage avant des départs en retraite (services Finances et Éclairage public) ne sont pas reconduits sur 2022.

Les dépenses du personnel du service PCRS, composé d'un responsable et de 2 techniciens, sont prises en charge par le Budget Principal puis refacturées en fin d'année au budget annexe.

Il en est de même pour les dépenses du personnel mis à disposition de la SPL MODULO (une responsable et un technicien).

## Ressources humaines

### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2021

TITULAIRES	
FILIÈRE TECHNIQUE	
Ingénieur principal	2,0
Ingénieur	2,0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	4,0
Technicien principal 2 <sup>nde</sup> classe	0,0
Technicien	1,0
Agent de maitrise principal	2,0
Agent de maitrise	2,0
Adjoint technique principal 2 <sup>nde</sup> classe	2,0
Adjoint technique	3,0
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	
Attaché principal	2,0
Attaché	2,5
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3,0
Rédacteur principal de 2 <sup>nde</sup> classe	0,0
Rédacteur	2,0
Adjoint Adm. Principal 2 <sup>nde</sup> classe	4,8
Adjoint administratif	6,0
CONTRACTUELS	
Ingénieur	0,9
Technicien	5,0
Rédacteur	1,0
APPRENTIS	
Apprentis	3,0

## Administration générale

L'ensemble des charges de l'administration du SIEIL est financé par la principale ressource : la TCCFE.

Les budgets 2021 et 2022 prennent en compte une diminution possible de cette dernière, en lien avec la baisse de consommation d'électricité anticipée (pendant les périodes de confinement et par les efforts consentis par nos concitoyens).

En 2022, le SIEIL poursuit le développement de sa sécurité informatique, ayant été lauréat de l'appel à manifestation nationale de l'ANSI.

En parallèle, le SIEIL poursuit son engagement dans les projets d'énergies renouvelables avec la libéralisation du capital d'EnerCVL qui sera compensée par la vente d'actions du SIEIL en faveur des autres actionnaires - le SIEIL restant toujours actionnaire majoritaire d'EneRCVL.

Enfin, le budget principal poursuivra l'accompagnement du budget annexe PCRS pour équilibrer les dépenses de ce service, permettant le relevé des données (voir page relative à l'équilibre du budget annexe PCRS).

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		7 337 099	8 237 100	12,3%
<b>COMMUNICATION</b>		141 000	156 000	10,6%
I+F	Développement et maintenance du site internet	10 000	8 000	-20,0%
F	Événement Ecoloustics	8 000	8 000	0,0%
F	Newsletter	6 000	6 000	0,0%
F	Insertions Presse, Vidéo promotionnelle et objets communicants	37 000	41 000	10,8%
F	Impressions dossiers SIEIL	40 000	40 000	0,0%
F	Salons (Congrès des Maires / Congrès FNCCR en 2021), Journées d'info, RIL etc.	40 000	53 000	32,5%
<b>INFORMATIQUE</b>		770 500	830 000	7,7%
I	Acquisition de Logiciels (Suivi des affaires, autres applications etc.)	496 500	350 000	-29,5%
I	Acquisition matériel informatique (serveurs, ordinateurs, etc.)	20 000	70 000	250,0%
F	Maintenances diverses - logiciels et serveurs	158 700	150 000	-5,5%
F	Prestations et sécurité informatiques	95 300	150 000	57,4%
F+I	Parcours Cybersécurité	-	110 000	ns
<b>RESSOURCES HUMAINES (hors charges de personnel)</b>		312 000	314 000	0,6%
F	Indemnité des élus	137 000	139 000	1,5%
F	Formation des Elus	15 000	15 000	0,0%
F	Plan de formation des agents	40 000	40 000	0,0%
F	CNAS	13 000	13 000	0,0%
F	Assurance statutaire	62 000	62 000	0,0%
F	Autres dépenses (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées, visites médicales, etc.)	45 000	45 000	0,0%

## Administration générale

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		7 337 099	8 237 100	12,3%
ADMINISTRATION GENERALE		5 754 899	6 619 200	15,0%
I	Plan de participation à l'effort national de relance économique en lien avec la crise sanitaire	1 500 000	1 273 000	-15,1%
F	Charges de personnel (coût net)	1 091 199	973 000	-10,8%
F	Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité	1 200 000	1 200 000	0,0%
F	Charges de fonctionnement du SIEIL	649 700	650 000	0,0%
F	Renouvellement Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	50 000	50 000	0,0%
F	Agence locale de l'énergie 37	60 000	60 000	0,0%
F	Subvention en faveur de la coopération décentralisée	15 000	15 000	0,0%
F	Subvention pour l'AMICALE du SIEIL	3 000	3 000	0,0%
F	AGRITOURAINE	-	-	ns
F	Cavités souterraines	15 000	15 000	0,0%
F	Cotisation FNCCR	50 000	50 000	0,0%
F	Capital EnerCVL	-	1 050 200	ns
F	Capital MODULO (en prévision)	-	-	ns
F	Études / Travaux Siège Social SIEIL	170 000	280 000	64,7%
F+I	Échéances dette (remboursement capital + intérêts)	470 000	500 000	6,4%
F+I	Autres dépenses exceptionnelles	481 000	500 000	4,0%
PCRS		358 700	317 900	-11,4%
F	Charges de personnel - remboursé par Budget Annexe	156 000	156 000	0,0%
F	Versement de la Subvention d'Equilibre au budget annexe	202 700	161 900	-20,1%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL RECETTES</b>		11 059 600	11 141 000	0,7%
ADMINISTRATION GENERALE		10 903 600	10 895 000	-0,1%
I	FCTVA	45 000	45 000	0,0%
F	Perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité	10 000 000	10 000 000	0,0%
F	Redevance de concession (R1)	620 000	620 000	0,0%
I	Remboursement partiel Apport en Compte Courant MODULO	30 000	30 000	0,0%
F+I	Autres recettes exceptionnelles	208 600	200 000	-4,1%
INFORMATIQUE		-	90 000	ns
F+I	Parcours Cybersécurité	-	90 000	ns
PCRS		156 000	156 000	0,0%
F	Remboursement par le budget annexe PCRS des charges de personnel	156 000	156 000	0,0%

Disponible dégagé par les dépenses et recettes de l'Administration Générale (Recettes - Dépenses)

3 722 501

2 903 900

## Électricité

Concernant sa compétence historique, l'électricité, le SIEIL maintient son cap de maîtrise des besoins de financement de la compétence.

Les décisions prises en 2020 permettent déjà de constater une recherche d'équilibre financier.

Le SIEIL a répondu aussi à l'appel à projets du fonds exceptionnel versé par le FACé dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour faire face à la crise sanitaire. Il bénéficie ainsi d'une enveloppe complémentaire de 150 000€ pour 2022.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
TOTAL DÉPENSES		20 989 400	21 103 500	0,5%
I	TRAVAUX GÉRÉS EN AP/CP	19 930 000	20 003 000	0,4%
I	FONDS DE CONCOURS GÉRÉS EN AP/CP	250 000	280 000	12,0%
F	Charges de personnel - liées à la compétence ÉLECTRICITÉ	763 900	775 000	1,5%
F	Contrôle du Concessionnaire	45 500	45 500	0,0%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
TOTAL RECETTES		13 171 400	14 989 000	13,8%
I	RECETTES GÉRÉES EN AP/CP	8 879 000	11 853 000	33,5%
I	Récupération de TVA (Enedis)	2 727 400	2 659 000	-2,5%
F	Redevance R2 (part Electricité)	1 565 000	477 000	-69,5%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	7 818 000	6 114 500
---	-----------	-----------

## Éclairage public

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la compétence Éclairage public regroupera 189 communes et 4 intercommunalités.

L'amélioration de la qualité du service, notamment en lien avec l'exploitation de ces réseaux et la connaissance du patrimoine grâce aux audits et à la géolocalisation réalisés ces dernières

années a nécessité de porter une réflexion sur les cotisations statutaires (coûts par habitant) et de maintenance (coût par point lumineux) aboutie en 2021 qui conforte l'équilibre financier de cette compétence.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
TOTAL DÉPENSES		7 421 492	6 580 000	-11,3%
I	TRAVAUX GÉRÉS EN AP/CP	4 841 000	4 281 000	-11,6%
I	FONDS DE CONCOURS GÉRÉS EN AP/CP	555 855	318 000	-42,8%
I	Géolocalisation des Ouvrages EP	140 000	20 000	-85,7%
F	Charges de personnel - liées à la compétence ECLAIRAGE PUBLIC	341 138	346 000	1,4%
F	Achat de Prestations au Budget PCRS	43 500	45 000	3,4%
F	Maintenance Préventive	920 000	940 000	2,2%
F	Maintenance des armoires	-	-	ns
F	Exploitation des réseaux	580 000	580 000	0,0%
I	Audit d'éclairage public (mise à jour)	-	50 000	ns
F	Autres dépenses	-	-	ns

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
TOTAL RECETTES		4 402 000	3 872 000	-12,0%
I	RECETTES GÉRÉES EN AP/CP	1 682 000	1 167 000	-30,6%
I	FCTVA	676 000	622 000	-8,0%
F	Cotisations statutaires (collectivités adhérentes)	203 000	200 000	-1,5%
F	Cotisations maintenance (collectivités adhérentes)	920 000	1 230 000	33,7%
F	Redevance R2 (part ÉCLAIRAGE PUBLIC)	921 000	653 000	-29,1%

Besoin de Financement (Dépenses - recettes)	3 019 492	2 708 000
---	-----------	-----------

## Gaz

Une veille technico-économique permanente, une étude de tous les dossiers et de nombreux échanges avec les concessionnaires permettent de continuer à développer l'offre gaz en réseau tout en optimisant et maîtrisant la participation financière de la collectivité (Communes et SIEIL) pour les travaux.

Les réseaux existants avec GRDF s'étendent à la demande des communes et des usagers.

Les projets d'injection de biométhane se multiplient sur notre département contribuant à l'étude de projets de stations GNV sur notre territoire. Le gaz en réseau reste indispensable à la contribution du mix énergétique.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		591 516	560 800	-5,2%
I	Part SIEIL - Premier établissement réseaux (GPE)	159 400	184 300	15,6%
I	Part Commune Premier établissement réseaux (GPE)	68 300	79 000	15,7%
I	Part SIEIL - Extension réseaux (GEX)	49 900	133 000	166,5%
I	Part Commune - Extension réseaux (GEX)	213 800	57 000	-73,3%
F	Charges de personnel - liées à la compétence GAZ	50 116	51 000	1,8%
F	Contrôle du concessionnaire	12 500	12 500	0,0%
F	Reversement aux communes d'une part de redevance	37 500	44 000	17,3%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL RECETTES</b>		181 800	203 800	12,1%
I	Remboursement de la subvention d'équilibre par commune (GPE)	34 700	43 400	25,1%
I	Remboursement de la subvention d'équilibre par commune (GEX)	19 100	24 400	27,7%
F	Redevance de concession (R1)	128 000	136 000	6,3%

<b>Besoin de Financement (Dépenses - recettes)</b>	409 716	357 000
--	---------	---------

## SIG

Le Système d'Information Géographique continue sa mutation pour être de plus en plus accessible aux différents utilisateurs, qu'ils soient élus ou agents du SIEIL, collectivités ou prestataires des différentes compétences, tout en s'adaptant aux évolutions technologiques en lien avec la précision cartographique du PCRS.

Une refonte des services mis à disposition des collectivités est en cours et sera proposée aux collectivités adhérentes en 2022, au service de leurs besoins d'aménagement et de gestion.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		154 000	186 000	21%
I	Matériel informatique, Logiciels	50 000	80 000	60,0%
F	Charges de personnel - liées à la compétence SIG	104 000	106 000	1,9%

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL RECETTES</b>		-	-	ns
F	Cotisation statutaire SIG	-	-	ns

<b>Besoin de Financement (Dépenses - recettes)</b>	154 000	186 000
--	---------	---------

## Transition Énergétique

Le projet METHYCENTRE géré en AP/CP a été amorcé par STORENGY dans le cadre de la convention prévoyant le versement total de 1 050 000 € pour la création d'une unité électrolyse permettant de produire et de stocker de l'hydrogène (dont 650 000 € de subvention et dont 400 000 € au titre de l'acquisition).

Concernant les IRVE, la SPL MODULO poursuit la gestion des bornes existantes construites par le SIEIL. En parallèle, ce dernier

anticipe la création d'un nouveau programme de constructions de bornes, en lançant dès à présent le Schéma Départemental de déploiement (SDIRVE) permettant d'affiner les besoins complémentaires des collectivités et autres acteurs départementaux.

Le programme de sobriété énergétique est maintenu pour répondre aux demandes des collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique de leurs bâtiments.

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 317 197</b>	<b>2 545 000</b>	<b>93,2%</b>
I	Aides aux collectivités - véhicules électriques	40 000	40 000	0,0%
I	"Programme "sobriété énergétique" (fonds de concours)"	425 000	350 000	-17,6%
I	PROJET METHYCENTRE (AP/CP)	50 000	-	-100,0%
F	Charges de personnel - liées à la compétence IRVE	72 197	73 000	1,1%
F	Participation versée à SPL MODULO Gestion des bornes	480 000	480 000	0,0%
I	Intervention sur Parc IRVE existants	50 000	153 000	206,0%
I	Construction - Nouveau Programme - IRVE	200 000	1 404 000	602,0%
I	Schéma Départemental des IRVE	-	45 000	ns

		RECETTES		
		BP + BS + DM 2020	Proposition pour BP 2021	Evolution % 2021 / 2020
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 379 000</b>	<b>101 000</b>	<b>-92,7%</b>
I	FCTVA (lié à la construction des IRVE)	-	-	ns
I	Participation - Solde Programme 2013-2018	1 263 000	-	-100,0%
I	Participation - Nouveau Programme - IRVE	-	-	ns
F	Mutualisation - Remboursement charges de personnel	66 000	66 000	0,0%
F	Primes Certificats d'Economie d'énergies	50 000	35 000	-30,0%

<b>Besoin de Financement (Dépenses - recettes)</b>	<b>-61 803</b>	<b>2 444 000</b>
--	----------------	------------------

## Projets innovants et autres projets

Dans le cadre de son nouveau mandat et du plan de relance lancé en 2021, le SIEIL a engagé des réflexions autour de plusieurs projets innovants qui se poursuivront sur 2022 et les années ultérieures :

> **Les énergies propres** telles que l'Hydrogène et le Gaz Naturel Vert,

> **L'intelligence des territoires.** Parmi les sujets qui seront étudiés : la gestion dynamique de l'éclairage public, la mutualisation de l'achat de supervision adaptée aux besoins publics, la flexibilité des réseaux d'énergies... L'innovation doit être au cœur de la relance économique et au service des collectivités et des usagers,

> **Vinogrid.**

		DÉPENSES		
		BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		500 000	1 420 000	184,0%
I	Enveloppe pour "Projets innovants"	500 000	1 420 000	184,0%
<b>Besoin de Financement (Dépenses - recettes)</b>		500 000	1 420 000	

# Équilibre global - Budget principal

	DÉPENSES		
	BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
Administration générale	7 337 099 €	8 237 100 €	12,3%
Électricité	20 989 400 €	21 103 500 €	0,5%
Éclairage public	7 421 492 €	6 580 000 €	-11,3%
Gaz	591 516 €	560 800 €	-5,2%
SIG	154 000 €	186 000 €	20,8%
Transition énergétique	1 317 197 €	2 545 000 €	93,2%
Projets innovants et autres projets	500 000 €	1 420 000 €	184,0%
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES (A)</b>	<b>38 310 704 €</b>	<b>40 632 400 €</b>	<b>6,1%</b>

	RECETTES		
	BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
Administration générale	11 059 600 €	11 141 000 €	0,74%
Électricité	13 171 400 €	14 989 000 €	13,80%
Éclairage public	4 402 000 €	3 872 000 €	-12,04%
Gaz	181 800 €	203 800 €	12,10%
SIG	0 €	0 €	ns
Transition énergétique	1 379 000 €	101 000 €	-92,68%
Projets innovants et autres projets	0 €	0 €	ns
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES (B)</b>	<b>30 193 800 €</b>	<b>30 306 800 €</b>	<b>0,37%</b>

<b>Besoin de Financement (a-b)</b>	<b>8 116 904 €</b>	<b>10 325 600 €</b>	<b>27%</b>
<b>Mobilisation des contrats de prêts (c)</b> (signés fin 2019)	<b>3 500 000 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Emprunt d'Équilibre (a-b-c)</b> (hors prise en compte du résultat des exercices précédents)	<b>4 616 904 €</b>	<b>10 325 600 €</b>	

Les décisions prises en 2020 : le maintien en 2021 des enveloppes de travaux Électricité et Éclairage public et la hausse des taux de participation des collectivités sur ces compétences ont permis de limiter le besoin de financement fin 2021. Couplé à la mobilisation de 8 M€ d'emprunts sur 2020 et 2021, le niveau d'investissement attendu par nos collectivités adhérentes a pu être maintenu.

Cette stratégie sera poursuivie sur 2022 avec la diminution de l'enveloppe allouée aux travaux d'Électricité et la stabilisation de celle dédiée à l'Éclairage public. La mise en chantier de plusieurs projets innovants, dont les études ont été amorcées en 2021, nécessitera toutefois le recours à de nouveaux emprunts. Le montant réel sera ajusté en fonction de l'affectation du résultat des exercices précédents et des subventions qui pourront être perçues.

# Budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le budget annexe du PCRS a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin d'identifier les flux en dépenses et en recettes relatifs à ce service public industriel et commercial.

Le service PCRS a subi de plein fouet la crise induite par la pandémie. La production de données a été ralentie pendant plusieurs mois, le report des élections municipales et syndicales et la modification des dates fixant les échéances d'entrée en vigueur du dispositif d'anti-endommagement s'est soldé par une moindre adhésion des collectivités.

L'installation des nouvelles équipes a permis au service PCRS de sensibiliser les acteurs sur la démarche PCRS pour respecter la réglementation, mais aussi inscrire le PCRS dans une offre globale de services centrés sur la diffusion aux collectivités de données géographiques essentielles pour la gestion de leurs métiers et la connaissance patrimoniale de leur territoire.

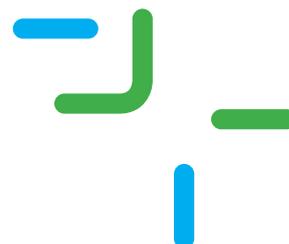
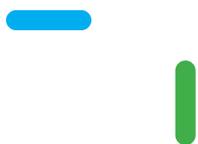
		DÉPENSES			
		CA 2020	BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>277 166</b>	<b>516 112</b>	<b>518 324</b>	<b>0,4%</b>
I+F	Remboursement Annuité de la Dette	78 437	77 600	<b>76 800</b>	-1,0%
I	Prévision - Acquisitions matériel / logiciel	1 849	190 000	<b>190 000</b>	0,0%
F	<b>Charges de Personnel 1 ingénieur + 2 techniciens</b>	141 538	156 000	<b>165 000</b>	5,8%
F	Fonctionnement du Service PCRS	53 977	64 500	<b>64 500</b>	0,0%
F	Autres dépenses imprévus	1 366	28 012	<b>22 024</b>	-21,4%

		RECETTES			
		CA 2020	BP + BS + DM 2021	Proposition pour BP 2022	Evolution % 2022 / 2021
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>484 579</b>	<b>516 112</b>	<b>518 324</b>	<b>0%</b>
F	Subvention versée par le Budget Principal	241 533	202 700	<b>161 900</b>	-20%
F	Vente Prestations au Budget Principal du SIEIL - (Exploitation des réseaux Eclairage Public)	-	43 500	<b>45 000</b>	3%
F	Vente Prestations - Prix relevé km - MEMBRES SIEIL	-	44 500	<b>45 000</b>	1%
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PARTENAIRES PUBLICS	-	-	-	ns
F	Vente Prestations - Prix relevé km - PRIVÉS	34 796	18 000	<b>40 000</b>	122%
F	Cotisations membres du SIEIL	-	-	<b>18 000</b>	ns
F	Résultat d'investissement reporté	208 249	207 412	<b>208 424</b>	0%

<b>Équilibre du Budget Annexe PCRS</b>	<b>207 412</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
--	----------------	----------	----------

## Flux croisés avec le Budget Principal

Dépenses			
Charges de personnel	141 538	156 000	<b>165 000</b>
Recettes			
Subvention versée par le Budget Principal + Vente de prestations au Budget Principal du SIEIL	241 533	246 200	<b>206 900</b>



---

12 - 14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1  
Tél. : 02 47 31 68 68 - Courriel : [sieil@sieil37.fr](mailto:sieil@sieil37.fr)  
[www.sieil37.fr](http://www.sieil37.fr)